

Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire de Melun Val de Seine est composé du Président, de 15 vice-présidents et de 14 membres délégués, soit 29 élus.

L'élection des membres du bureau s'effectue au scrutin uninominal à la majorité absolue des conseillers communautaires.

Le Président, les Vice-Présidents, et éventuellement les membres du Bureau communautaire, sont élus pour la même durée que le Conseil communautaire.



Les missions du Bureau communautaire

Le Bureau délibère sur les affaires courantes et prépare les projets de délibérations qui seront soumises au<u>vote du</u> Conseil Communautaire. Il exerce différentes attri-butions qui lui sont déléguées par le conseil communautaire comme ap-prouver les conventions à partir de 150 000 €, attribuer les subventions égales ou supérieures à 23 000 €, octroyer des garanties d'emprunt...

Le bureau se réunit une fois par mois, environ, dans les locaux de l'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran, à

Le Président peut réunir le bureau chaque fois qu'il le juge utile. Toute convocation indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est adressée par écrit aux membres du bureau.

À LIRE AUSSI







LES COMMISSIONS







LA CONFÉRENCE DES MAIRES





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

77198 Dammarie-lès-Lys Cedex 01 64 79 25 25